

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-163

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 11 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le onze du mois de décembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louin, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

#### **21 présents + 2 pouvoirs (22 votes) :**

##### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT (*arrivé en cours de séance*), Jean-Michel PROUST
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER (*arrivé en cours de séance*)
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

##### **Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :**

Commune de Maisontiers : Alain GILLES

##### **2 pouvoirs :**

- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Excusé (e) s :** Jean-Pierre CESBRON, Ludovic BARREAU

##### **Jeanne BARIGAULT a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation** : mercredi 5 décembre 2018 ayant pour ordre du jour :

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PRISE EN CHARGE DEPENSES ET RECETTES DE LA ZAE DU GRAND TILLAIS

- ✓ Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)
- ✓ Vu l'article L. 5211-17 du Code général des Collectivités territoriales

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- Article unique - Dans l'attente du transfert en pleine propriété des biens cessibles de la ZAE du Grand Tillais à Saint-Loup-Lamairé, la CCAVT prend en charge les dépenses et recettes de cette zone, et notamment le remboursement de l'emprunt affecté à cette zone, à compter du 1er janvier 2017, date de transfert effectif de la compétence sur les zones d'activités économiques.

A Airvault, le 11 Décembre  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20181211-D2018163-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2018

Publication le : 21-12-2018

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48